

2011 Festival International du Bonsaï

8 et 9 OCTOBRE 2011 • Saulieu (21) Parc des expositions

Exposition les Masters du Bonsaï

Date limite de réception des dossiers : 29 juillet 2011 à :
FESTIVAL INTERNATIONAL DU BONSAÏ - BP 40419 - 77309 FONTAINEBLEAU CEDEX
DATE DE SÉLECTION : 3 AOÛT 2011

PARTICIPANT

Nom et prénom du propriétaire.....

Adresse.....

Code Postal - Ville.....

Nationalité.....

Tél. E-mail.....

Nom botanique du bonsaï

Hauteur (en cm).....Largeur (en cm).....

Origine du pot.....

Si le bonsaï est exposé avec un ou plusieurs accessoires, merci d'en fournir le détail :

.....

.....

Valeur estimée du bonsaï exposé et des accessoires (pour assurance).....

.....

Le participant adhère aux clauses et conditions du règlement général dont il déclare avoir pris connaissance.

A..... Le.....

M^{me} / M.signature

PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT :

2 PHOTOS RÉCENTES ET DE BONNE QUALITÉ DU BONSAÏ / UNE PHOTO DE CHACUN DES ACCESSOIRES

Assurance et sécurité. Afin de garantir une sécurité maximum pendant l'exposition, une protection sera effectuée 24/24 heures par une société spécialisée du vendredi 7 octobre à 14 h au dimanche 9 octobre à 20 h. D'autre part, une assurance est souscrite pour

chacun des bonsaï qui sera exposé. Le montant maximum garanti sera celui que vous aurez mentionné sur le dossier de participation. Il est donc impératif d'apporter cette information qui restera confidentielle.

BADGE ET PARKING :

2 badges et 1 parking seront fournis à chaque participant sélectionné.

BADGE SUPPLÉMENTAIRE permettant l'accès au site dès le vendredi : 25 € TTC.

	Tarif HT	Tarif TTC	Quantité	TOTAL
Livre de l'édition 2010 (frais de port compris)	37,91 €	40,00 €		
Souscription au livre de l'édition 2011 (frais de port compris) livré à partir du 1 ^{er} décembre 2011	33,17 €	35,00 €		
Billet d'entrée valable 2 jours 17 € au lieu de 20 € TTC. Offre valable jusqu'au 19/09/2011	16,11 €	17,00 €		
Billet d'entrée valable 1 jour 11 € au lieu de 13 € TTC. Offre valable jusqu'au 19/09/2011	10,43 €	11,00 €		
Badge supplémentaire permettant l'accès au site dès le vendredi	20,90 €	25,00 €		
MONTANT TOTAL				

BILLETERIE :

Billet d'entrée valable 2 jours : 17 € TTC au lieu de 20 € TTC. Durée limitée de l'offre.

Billet d'entrée valable 1 jour : 11 € TTC au lieu de 13 € TTC. Durée limitée de l'offre.

ASSURANCE : Les bonsaï et les accessoires seront assurés pour le prix que vous aurez indiqué dans le bon d'inscription. (voir Art. 5 du règlement).

INFORMATIONS PRATIQUES

Date : 8 et 9 octobre 2011.

Lieu : Saulieu (21) parc des expositions.

Surface : 3 500 m².

Horaires d'ouverture au public :

Samedi 8 octobre : 9 H 30 h à 19 h.

Dimanche 9 octobre : 9 H 30 h à 18 h.

Tarifs :

Entrée visiteurs = 13 € : billet valable **1 jour** - 20 € : billet valable **2 jours**.

11 € billet valable 1 jour en prévente jusqu'au 19 septembre 2011.

17 € billet valable 2 jours en prévente jusqu'au 19 septembre 2011.

Entrée gratuite pour les enfants de moins de 12 ans.

Accès :

Par A6 direction sud : sortie Avallon / Saulieu par RN.

Par A6 direction nord : sortie Saulieu.

Horaires de montage :

Vendredi 7 octobre : de 12 h à 19 h (horaire impératif).

Samedi 8 octobre : de 7 h à 9 h 00 (horaire impératif).

Ouverture aux exposants samedi et dimanche : à partir de 9 h 00.

Horaires de démontage :

Dimanche 9 octobre : à partir de 18 h.

Hébergement :

Une liste des hôtels situés à proximité du parc des expositions vous sera fournie sur simple demande.

CONTACTS

- Christophe Richy - Tél. +33 (0) 1 60 39 69 51

- Assisté de Caroline Meindre - Tél. +33 (0) 1 60 39 69 61 - Fax +33 (0) 1 60 39 69 90

- Attachée de presse : Céline Leuthreau - Tél. +33 (0) 1 60 71 55 12

Site internet : www.festival-bonsai.com

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Art. 1 – “Les Masters du bonsaï” est une exposition internationale de bonsaï qui est organisée pendant le “Festival International du Bonsaï” qui aura lieu le samedi 8 et dimanche 9 octobre 2011 au parc des expositions de Saulieu (21). Cet événement consacré à l'univers du bonsaï et des disciplines associées a pour but d'encourager la connaissance de ces disciplines et d'encourager la préservation du patrimoine culturel et artistique qu'elles représentent.

Art. 2 – Les Masters du Bonsaï constituent une exposition d'environ 100 bonsaï de niveau international. Les demandes d'admission, signées par les participants, devront être adressées à l'organisateur. Se servir du formulaire officiel en complétant soigneusement toutes les rubriques et en joignant tous les documents demandés. Les demandes devront parvenir obligatoirement avant la date limite indiquée sur le bon de commande.

Art. 3 - En signant leur demande d'admission, les participants, de quelques natures qu'ils soient, déclarent adhérer aux clauses du présent règlement.

Art. 4 - Inscription aux Masters du Bonsaï. Pour être prise en compte, toute demande d'inscription aux Masters du Bonsaï doit être intégralement complétée. Les dossiers incomplets ou non signés seront réexpédiés. L'organisateur notifiera en temps utile la validation de la demande d'inscription, qui est nominative et incessible.

Art. 5 – Mode de sélection et condition d'admission. La participation aux Masters du Bonsaï est gratuite. Les participants peuvent s'inscrire en remplissant le bon de participation en page 1. Vous pouvez inscrire plusieurs bonsaï (attention remplir un dossier par bonsaï). La sélection des bonsaï se fera une semaine après la date limite de réception des dossiers indiqués sur le bon de commande, par un comité de sélection constitué pour l'occasion. Vous serez informé de votre sélection par courrier. L'organisateur reste souverain dans le choix des bonsaï admis et peut refuser une participation sans justifier sa décision.

D'autre part, sur place, l'organisateur se réserve le droit de refuser l'exposition d'un bonsaï dont les caractéristiques ne correspondent pas à celles mentionnées sur le bon d'inscription et/ou ne correspondant pas aux photos qui accompagnent le dossier d'inscription.

Art. 6 – Assurance et sécurité. Afin de garantir une sécurité maximum pendant l'exposition, une protection sera effectuée 24/24 heures par une société spécialisée du vendredi 7 octobre à 14 h au dimanche 9 octobre à 20 h. D'autre part, une assurance est souscrite pour chacun des bonsaï qui sera exposé. Le montant maximum garanti sera celui que vous aurez mentionné sur le dossier de participation. Il est donc impératif d'apporter cette information qui restera confidentielle.

Art. 7 - Il sera mis gratuitement à la disposition de chaque participant 2 badges et 1 parking d'exposant permanent. Ils ne pourront être vendus ni prêtés sous peine de retrait sans indemnité. Des entrées supplémentaires pourront être vendues aux participants, selon un tarif indiqué sur le bon de commande. La vente des entrées se fait uniquement au comptant. Il ne sera fait ni reprise ni échange, quel que soit le motif de leur non-utilisation.

Art. 8 – Les bonsaï exposés feront l'objet d'un livre. Les participants devront obligatoirement présenter les arbres au studio photo avant de les mettre en place sur l'exposition.

Art. 9 - Photos et tournages. Toute opération de prises de vue, statiques ou animées, destinées à une exploitation commerciale, est soumise à l'autorisation expresse de l'organisateur. Par ailleurs les participants, par leur inscription, acceptent d'être pris en photo ou film, ainsi que leurs bonsaï, par l'organisateur ou toute organisation mandatée par lui, et que ces images soient utilisées librement à des fins promotionnelles, publicitaires et commerciales.

Art. 10 - L'organisateur aura le droit de statuer sur tous les cas non prévus au présent règlement. Toutes ses décisions seront immédiatement exécutoires. Toute infraction à l'une des clauses du présent règlement pourra entraîner l'exclusion immédiate, temporaire ou définitive du participant.

Art. 11 - Dans le cas où, pour une raison quelconque, l'exposition ne pourrait avoir lieu, les demandes d'admission seront annulées purement et simplement sans que les participants puissent, de convention expresse, exercer un recours, à quelque titre et pour quelque cause que ce soit, contre l'organisateur.